



Commission d'Évaluation des Formations et Diplômes de Gestion

**Soumettre un programme à l'évaluation de la CEFDG
pour l'autorisation
à conférer le grade de Licence à un diplôme**

Dossier d'évaluation grade de licence pour les diplômes visés hors renouvellement de visa

Ce guide permet la constitution d'un dossier pour une demande de grade de licence (30 pages maximum), en dehors de tout renouvellement de visa pour un diplôme Bac+3 ou Bac+4 au cours de l'année 2020-2021. Ce dossier concerne uniquement les demandes d'extension au grade de licence pour des diplômes déjà visés.

Dans la mesure du possible, l'année N fait référence à l'année 2019/2020 ou à l'année civile 2019

I/ L'ÉCOLE

1. Fiche d'identité

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

Site Web :

Nom du directeur général de l'établissement :

Téléphone :

Adresse électronique :

Statut de l'établissement :

Date d'ouverture de l'établissement :

Date de la reconnaissance par l'Etat + références du texte réglementaire :

Numéro d'établissement (RNE ou UAI) pour chacun des sites sur lesquels la formation est dispensée :

2. Historique des précédentes évaluations

Historique des précédents passages devant la commission pour le programme évalué :

Tableau 1

Intitulé du programme évalué	Date d'obtention du 1 ^{er} visa du diplôme	Dernière date de renouvellement du visa et durée accordée
...		
...		
...		

Quelles suites données aux recommandations de la CEFDG depuis la précédente évaluation ?

Tableau 2

Quelles recommandations de la CEFDG lors de la dernière évaluation ?	Quelles recommandations suivies ?	Quelles difficultés rencontrées ?
-	-	-
-	-	-
-	-	-

3. Données de contexte et univers stratégique

Comment l'école s'inscrit-elle dans la politique de site ? (site entendu au sens de regroupement tel que le prévoit l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, regroupement ou fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche prévus par la loi du 22 juillet 2013, conventions et partenariats divers entre établissements d'enseignement supérieur du site).

L'objectif de cette rubrique est de comprendre dans quelle mesure l'établissement s'insère dans une stratégie de site, quelle est la nature des partenariats institués au niveau du site, quelles en sont les modalités et les réalisations concrètes :

1. Décrivez la politique de site dans laquelle votre établissement est inscrit (COMUE, regroupement expérimental, ordonnance de 2018, IDEX, ISITE...).

Si votre établissement ne s'inscrit pas à ce jour dans une politique de site, donnez-en les raisons et explicitez les liens existants et les complémentarités avec d'autres établissements même si cela n'est pas institutionnalisé.



✓ Quel est l'ancrage de votre établissement dans la politique de site ? (tableaux 3 et 3 bis)

Précisez les coopérations (actuelles ou à venir) avec les autres établissements d'enseignement supérieur du site

- S'agit-il de coopérations en termes de recherche ? Quels projets de recherche ? Combien de professeurs permanents publiants impliqués dans ces projets ? Quels liens avec les laboratoires de recherche d'autres établissements du site ?...
- S'agit-il de coopérations en termes pédagogiques ? Combien et quels types d'interventions d'enseignants d'un établissement vers un autre du site ?

Part des enseignants chercheurs de l'école inscrits dans des équipes de recherche du site

Tableau 3

	Année n	Année n+1	Équipes de recherche concernées (spécifier l'équipe : nom, EA, UMR..., et l'établissement)
Nombre de docteurs (y compris hors gestion) inscrits dans des équipes de recherche du site			

Quelle est la politique d'ouverture sociale de l'établissement en direction des étudiants ?

- Décrire les dispositifs d'aide relatifs à la politique sociale (bourses, cordées de la réussite, financement des études, fondation, logement, mobilité...) mis en place pour lever les barrières autres que celles liées aux résultats académiques et au parcours antérieur
- Préciser le montant des aides distribuées pour l'ensemble des étudiants de l'établissement

Quelle est la politique en faveur de la réussite de tous les étudiants ?

- Part des étudiants en situation de handicap
- Part des étudiants ayant un statut spécifique (sportifs de haut niveau...) ou fragilisés
- Décrire les modalités spécifiques d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou des publics spécifiques (sportifs de haut niveau...) ou fragilisés



4. Organisation et pilotage des moyens

Ressources humaines

Effectifs de l'établissement (en nombre de personnes) :

Tableau 4

	Lors du dernier passage devant la commission	Année n
Effectifs permanents non enseignants		
Effectifs permanents enseignants		
Effectifs permanents enseignants en Gestion		
Effectifs non permanents enseignants		

Tableau 5

	Lors du dernier passage devant la commission	Année n
% de docteurs en gestion dans l'effectif des permanents enseignants de l'établissement		
Ratio de publications en gestion de ces docteurs en gestion		
% de docteurs hors gestion dans l'effectif des permanents enseignants de l'établissement		
Ratio de publications des docteurs hors gestion		

En synthèse : part de docteurs dans le corps professoral permanent de l'école

Tableau 6

	Lors du dernier passage devant la commission	Année n	Année n+1
% de docteurs (toutes disciplines hors sport et LV) Dans l'établissement	NR		

II/ LA FORMATION ÉVALUÉE

5. La formation et le diplôme évalué

Il s'agit ici d'exposer la logique du programme évalué.

Il est précisé que les formations conduisant à un diplôme conférant un grade universitaire devront être conformes à l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges du grade universitaire de licence.

5.1 L'offre de formation : présentation du programme évalué

Intitulé du programme évalué

Pilotage académique

Nom du directeur du programme évalué :

Site-s (campus) concerné-s par la formation :

N.B. : dans le cas d'une formation multi-sites, les informations suivantes sont à décliner pour chacun des sites, en précisant les moyens mis en œuvre pour garantir l'équivalence des conditions de formation sur les différents sites.

Organisation du cursus et modèle pédagogique :

- La politique générale en matière d'internationalisation :
 - les obligations des élèves en matière d'expérience à l'international
 - la formation évaluée dispose-t-elle d'un ou plusieurs campus à l'étranger ?
 - ce programme fait-il l'objet d'accords de doubles diplômes ? De diplômes conjoints ?
Si oui, lesquels ? Précisez le cas échéant d'autres formes de coopération concernant ce programme
 - Le nombre d'étudiants étrangers suivant ce cursus et les dispositifs mis en place pour leur intégration
 - équilibre des échanges : étudiants entrants vs sortants
 - évaluation des étudiants pendant le séjour à l'étranger : quel contrôle des cours, des notes, des équivalences ?
 - nombre de professeurs visitants (1 mois minimum)

- Adossement du programme à la recherche
 - Illustrer (par des exemples concrets) toutes les initiatives en termes d'**initiation à la recherche** dans le programme, de la 1^{ère} à la 3^{ème} année

(4^{ème} année pour les Bac + 4) : mémoire de recherche, conférences de chercheurs au sein du programme, séminaires de recherche, intégration de références académiques dans les cours, cours ou séminaires de méthodologie, apprentissage à la lecture d'articles de recherche...

Positionnement de la formation de gestion évaluée et implication des professeurs permanents

- Contenu et organisation du programme :

Tableau 7

Intitulé du cours <i>Surligner les enseignements de gestion</i>	Nom de l'enseignant <i>Surligner le nom des professeurs permanents</i> noter en rouge les PP <u>publiants</u> et en vert les PP uniquement <u>produisants</u>	Semestre et Statut du cours (obligatoire ou Electif) <i>Noter : S1 ou S2 et O pour obligatoire ou E pour électif</i>		Nombre d'heures dans la maquette et ECTS	
		Semestre	Statut	Heures	ECTS
Total cours					

Dans le cas de formation multi-sites, le détail du volume horaire assuré par les professeurs permanents sur les différents campus devra être indiqué.

D'après le tableau 7 ci-dessus :

Tableau 8

	Lors du dernier passage devant la commission	Aujourd'hui
% des heures assurées par les professeurs permanents dans le programme (par rapport au total des heures dispensées dans le programme concerné)	NR	
% des heures assurées par les professeurs permanents (toutes disciplines confondues hors sport et LV) dans les enseignements de gestion	NR	
% des heures assurées par les professeurs permanents producteurs (toutes disciplines confondues hors sport et LV) dans les enseignements de gestion	NR	
% de publiants en gestion parmi les professeurs permanents producteurs intervenant dans le programme	NR	

- Positionnement de la formation dans la politique de site

Quelle inscription de l'offre de formation de l'École dans la politique de site du MESRI ?

Les diplômes doivent s'articuler et être en cohérence avec l'offre de formation du site (site entendu au sens de regroupement tel que le prévoit l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, regroupement ou fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche prévus par la loi du 22 juillet 2013, conventions et partenariats divers entre établissements d'enseignement supérieur du site).

Indiquer le nombre de projets de formation (y compris entrepreneuriat) et/ou de recherche partagés avec d'autres établissements du site, dans le domaine spécifique de la formation évaluée

Tableau 9

	Lors du dernier passage devant la commission	Année n	Année n+1	Quel type de projet de formation / recherche ?	Établissement(s) concerné(s) ?
Projets de formation en lien avec des établissements du site	NR				
Projets de recherche en lien avec des établissements du site	NR				

- Quel est le positionnement de la formation évaluée par rapport aux formations des autres établissements du site ? (En quoi la formation est-elle ou non différenciante de l'offre de formation existante sur le site ?)
- Y a-t-il eu une analyse de la concurrence entre établissements du territoire ?
Quels en sont les résultats ?
- Y-a-t-il eu concertation avec les établissements du site ?
L'école devra expliciter clairement comment s'est réalisée la concertation avec les autres acteurs du site.



Elle devra notamment témoigner de la concertation avec l'établissement ou les établissements universitaires du site (Quel(s) établissement(s) ? Quel(s) acteur(s) ? Sous quelle forme ? (rencontres, échanges de courriels, lettres... A JOINDRE AU DOSSIER))

Apprentissages et pratiques pédagogiques

- Professionalisation de la formation
 - Décrire les liens avec le monde socio-économique : taux des cours dispensés par les praticiens d'entreprises, stages (obligatoires ou non, durée...), apprentissage, dispositifs de projets d'entrepreneuriat...`
 - Part des étudiants ayant déposé un dossier PEPITE
 - Décrire la dynamique engagée pour une approche par compétences, en lien avec l'évolution des métiers visés

5.2 Les effectifs étudiants

Les effectifs du programme évalué

Répartition des effectifs entre les différentes années du programme et les types d'élèves ?

Tableau 10

	Nombre d'élèves inscrits	%	Nombre d'apprentis	Nombre de contrats de professionnalisation	Nombre d'élèves boursiers (sur critères sociaux)*	Nombre d'élèves boursiers (soutenus par l'école)*
1 ^{ère} année						
2 ^{ème} année						
3 ^{ème} année						
4 ^{ème} année ¹						
Total effectifs		100				

*Définir votre politique sociale pour permettre l'accès de tous à la formation

- Préciser le montant des aides distribuées pour l'ensemble des étudiants au sein de la formation concernée

¹ S'il s'agit d'un programme en quatre ans.

5.3 Moyens engagés dans le programme, corps professoral et encadrement administratif

Quels sont les effectifs dédiés à ce programme ?

Tableau 11

	Lors du dernier passage devant la commission	Aujourd'hui
Nbre. de professeurs permanents dédiés au programme		
Nbre. de professeurs permanents en gestion dédiés au programme		
Nbre. de professeurs permanents producteurs (toutes disciplines) dédiés au programme		
Nombre de professeurs permanents publiants en gestion dédiés au programme		
Autres enseignants		
Professeurs visitants		
Personnel administratif dédié au programme		

Dans le cas de formation multi-sites, les effectifs dédiés au programme sur les différents sites devront être indiqués.

Quels sont les professeurs permanents qui interviennent dans le programme ?

Tableau 12

Nom	Qualification	Nombre de jours de présence par semaine Et Type de contrat (CDD; CDI)	Intitulé du cours	Nombre de publications dans des revues classées ² <u>Sur les 4 dernières années</u>	Articles publiés : titre, année, co-auteurs éventuels, titre et rang de la revue (en annexe)*	Nombre de contributions intellectuelles <u>Sur les 4 dernières années</u>	Titre de la contribution intellectuelle ³ (en annexe)*	Nombre annuel d'heures de cours dans le programme	Pourcentage annuel d'heures de cours dans le programme	Nombre d'heures de cours dans les autres programmes
...										
								Total	Total	Total

Dans le cas de formation multi-sites, le détail du volume horaire assuré par les professeurs permanents sur les différents campus devra être indiqué (ajouter une colonne à cet effet avec plusieurs lignes si plusieurs campus ou sites).

² Concerne les publiants

³ Concerne les producteurs

Remarque : les publications ou contributions intellectuelles non signées sous le nom de l'école n'étant pas comptabilisées, il est inutile d'en faire apparaître le titre en annexe.

* En Annexe : les noms des professeurs permanents apparaîtront par ordre alphabétique comme dans le tableau 12

Pour les PP publiants :

Professeurs permanents	Articles (co-auteur-s, titre, revue)	Classement	Année
....			

Pour les PP produisant :

Professeurs permanents	Type de contribution	Contribution intellectuelle (co-auteur-s, titre, référence)	Année
....			

Pour justifier le statut de publiant d'un PP nouvellement recruté, la liste des publications de ce PPP sur les 4 dernières années (signées sous le nom de son ancien établissement) devra apparaître dans une annexe à part.

Quelle est la qualification des professeurs permanents ?

Tableau 13

Nombre de docteurs ou titulaires d'un PhD	
En gestion	
Dans une autre discipline	
Nombre de doctorants	
En gestion	
Dans une autre discipline	
Post-doctorants en séjour à l'école	
Nombre de PP habilités à diriger des recherches	

5.4 Production intellectuelle : production, diffusion et valorisation des connaissances

Politique de recherche⁴ et production de connaissances

Quels sont les principaux axes de recherche ?

Comment est organisée la recherche ?

Quel est le mode de financement de la recherche ?

En particulier, existe-t-il des contrats de recherche : si oui, combien, avec quel(s) partenaire(s) et avec quel montant de financement ?

Avez-vous des projets de recherche en partenariat avec d'autres structures de l'enseignement supérieur (par exemple au sein de projet financé par l'ANR) ?

Existe-t-il des chaires de recherche ?

Quelles sont les recherches en cours ? Sont-elles en lien avec les spécificités du programme ? Décrivez les trois principales, avec leurs principaux résultats et en précisant leur mode de financement.

De quelle manière le programme évalué est-il adossé à la recherche de l'école ?

Comment s'organise la diffusion et le rayonnement des travaux de recherche auprès des partenaires socio-économiques ?

Production scientifique : publications et contributions intellectuelles

Publications (au niveau établissement et programme)

Nombre d'articles publiés dans des revues classées sur les quatre dernières années :

Tableau 14

<i>Revues classées en économie et gestion⁵</i>						
	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Total
Rang 1						
Rang 2						
Rang 3						
Rang 4						
Total articles						
Nombre de publiants						
Nombre de professeurs permanents publiants						
Nombre de professeurs permanents publiants intervenant dans le programme						
<i>Nombre de publications classées hors économie et gestion⁶</i>						

⁵ En se référant au classement CNRS 2019 ou Hcéres 2019 ou FNEGE 2019

⁶ En se référant aux classements retenus par le Hcéres pour les différentes sections, autres que « Economie et gestion »

	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Total
Nombre d'articles						
Nombre de publiants						
Nombre de professeurs permanents publiants						
Nombre de professeurs permanents publiants intervenant dans le programme						
Total publications classées						

Contributions intellectuelles (au niveau du programme)

Tableau 15

	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Total
Nbre d'articles non classés CNRS/FNEGE						
Nbre de manuels et ouvrages						
Nbre de coordination d'ouvrages						
Nbre de chapitres d'ouvrages						
Nbre de communications (avec ou sans actes)						
Nbre de cas pédagogiques						
Nbre de Working paper ou contribution à un cahier de recherche						
Nbre de rapports d'étude et d'expertises						
Nbre de brevets et/ou logiciels						
Autres (à préciser)						
Total						
Nombre de professeurs permanents producteurs intervenant dans le programme						

5.5 Préparer l'insertion professionnelle

Accompagnement pendant la scolarité

Quel est le nombre d'heures dédié à l'accompagnement à la recherche d'emploi dans le programme ?

Quelles sont les modalités de cet accompagnement ?

Quel est le ratio « personnes dédiées au suivi des carrières / étudiant » (personnels non-enseignant spécifiquement dédiés) ?

Quels sont les liens entretenus par l'école avec les recruteurs potentiels ?

Comment est évaluée la qualité des stages et des missions en entreprise ?

Devenir des diplômés et suivi de l'insertion professionnelle

Comment est organisé le suivi des diplômés ?

Quelles sont les actions de l'école en matière de suivi à long terme de ses diplômés ?

Quel est le pourcentage de premiers emplois trouvés par l'école ?

Quelles sont les offres d'emploi publiées par l'école (en distinguant éventuellement les offres spécifiques de celles provenant d'un fil d'annonces) ?

Comment évolue le placement des étudiants à l'issue de la formation ?

ATTENTION : les chiffres reportés ci-dessous s'entendent 6 mois après diplomation

Tableau 16

Indicateurs	Diplômés de l'année n-3	Diplômés de l'année n-2	Diplômés de l'année n-1
Nombre de diplômés			
Taux de réponse %			
% de diplômés en activité professionnelle			
% de diplômés en poursuite d'études			
% de diplômés en poursuite d'études dans une formation du site hors de l'établissement d'origine (pour le grade de licence) – Lesquelles ?*			
Part en CDI (contrat de travail à durée indéterminée) %			
Part en CDD (contrat de travail à durée déterminée) %			

Diplômés ayant trouvé un premier emploi Hors pays d'origine %			
Diplômés ayant trouvé un premier emploi Hors France %			
Diplômés ayant créé leur entreprise %			
% ayant trouvé en moins de 2 mois			
% ayant trouvé en moins de 6 mois			
% ayant trouvé avant la fin du diplôme			

*** Lesquelles ?** Citer les formations du site dans lesquelles les diplômés poursuivent leurs études

Votre auto-évaluation par rapport au grade de licence :

Au terme de ce dossier, en forme de conclusion et sous forme synthétique (limitée à une page), quelle évaluation faites-vous au regard des critères du grade de licence :

- ***Des points forts du programme :***

- ***Des points de vigilance :***

Des compléments à apporter ?

Quels sont les points qui n'auraient pas été abordés et dont vous souhaiteriez faire part à la CEFDG ?

Liste des annexes

Pièces complémentaires à joindre en annexe du dossier :

- Justificatif de la concertation entre l'école et l'université sur chaque site où la formation est déployée
- Liste des articles publiés au cours des cinq dernières années (en comptant l'année 2019/2020) (annexe tableau 12)
- Liste des contributions intellectuelles au cours des cinq dernières années (en comptant l'année 2019/2020) (annexe tableau 12)
- Liste des publications des PP publiants nouvellement recrutés. Ces publications ne sont pas signées sous le nom de l'école mais justifient du statut de publiant du PP
- Fiche RNCP pour chaque diplôme
- Le cas échéant, convention de partenariat dans le cadre d'une COMUE

GLOSSAIRE

Professeur permanent (PP) au sens de la CEFDG : enseignant employé par l'école, employeur principal, assurant un service hebdomadaire minimum de 4 jours sur l'année universitaire (hors LV et sport)

Professeur permanent en Gestion : correspondent aux enseignants permanents et dispensant des cours déclarés de Gestion dans la maquette du programme évalué

Professeur permanent publiant (PPP) : docteur qui publie dans des revues référencées en Gestion (FNEGE 2019 et/ou CNRS 2019 et/ou Hcéres 2019). Le cycle de référence est de 4 ans. Par définition, un publiant est produisant.

Professeur permanent produisant : docteur ou non (PP) qui produit toutes formes de contributions intellectuelles autres que des publications classées dans des revues scientifiques de gestion (publications en gestion dans des revues non classées ou référencées FNEGE/CNRS/Hcéres ; ouvrages ou chapitres d'ouvrages ; communications ; conférences ; cas pédagogiques ; working paper ; rapports d'étude et d'expertises...). Le cycle de référence est de 4 ans

Professeur visitant : professeur étranger présent au minimum un mois dans l'école

Ratio de publication : les publications comptabilisées ne concernent que les publications signées sous le nom de l'école. Le ratio est de 0,5 publication par an par publiant sur un cycle de référence de 4 ans

Les enseignements de gestion (entendus au sens large) sont à définir par l'établissement lui-même

Volume horaire dispensé en gestion : comprend les heures déclarées en gestion à la fois en présentiel et distanciel, synchrone et/ou asynchrone

Enseignement distanciel synchrone : concerne des apprenants à distance avec un enseignant en face (i.e. 1h de distanciel synchrone = 1h de présentiel)

Enseignement distanciel asynchrone : concerne des apprenants à distance sans enseignant en face



Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Ministère de l'Économie et des Finances

Contact CEFDG :

Justine Ferté

Christine Joachim

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé
DGESIP A1-5

1 rue Descartes, 75231 Paris cedex 05

Tél : 01 55 55 82 58 / 01 55 55 89 15

